



PRESTATIONS D'ECONOMIE DOMESTIQUE

Vous trouverez, ci-dessous, les explications relatives aux prestations d'économie domestique dispensées à la Résidence l'Émeraude

2. Prestations proposées

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Entretien de l'habitat : dépoussiérer les meubles, entretenir les sols (aspirer et récurer), nettoyer le plan de travail de la cuisine, nettoyer la salle de bains.
- Entretien du linge : laver et repasser les vêtements et le linge de maison.
- Achats : réalisés de préférence dans les commerces des Breuleux. Si nécessité de se déplacer à l'extérieur du village, un forfait kilométrique de CHF 0.80.- sera facturé.
- Aide à la préparation des repas : réaliser un repas simple et équilibré adapté à vos goûts et vos besoins.

3. Fréquence et planification des prestations

L'apport d'aide est planifié et effectué selon les besoins et les ressources du client, et selon les disponibilités du personnel. A cet effet, une évaluation des besoins est effectuée en collaboration avec le client.

L'évaluation des besoins est mise à jour au minimum tous les 6 mois ou lors de changements importants.

4. Facturation des prestations

Les prestations d'aide sont facturées sur la base d'un tarif horaire de CHF 35.-/heure.

Les usagers au bénéfice d'une assurance complémentaire peuvent obtenir un remboursement de leur caisse en fonction de leur contrat d'assurance.

Les clients au bénéfice des prestations complémentaires de l'AVS, n'ayant pas contracté d'assurance maladie complémentaire, peuvent demander un remboursement à leur caisse de compensation AVS sur présentation de la facture.